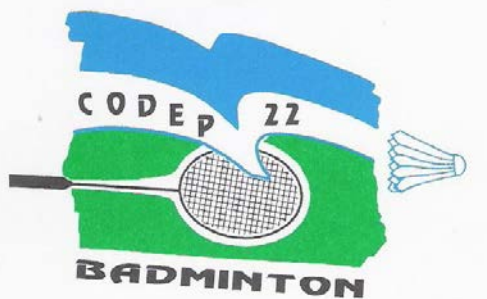




CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

REGLEMENT SAISON 2013-2014



Règlement des Tournois Départementaux jeunes de simples et doubles Saison 2013-2014

TABLE DES MATIERES

1. Objectifs	4
2. Conditions de participation	4
3. Licences	4
4. Catégories d'âge	4
5. Surclassement	4
6. Calendrier	5
7. Demande d'autorisation de tournoi.....		5
8. Invitations	5
9. Horaires	5
10. Terrains	6
11. Volants	6
12. Tenue	6
13. Catégories	7
14. Poules	8
15. Gestion d'un tournoi sur Bad+	9

TABLE DES MATIERES (suite)

16. Matches	9
17. Arbitrage	9
18. Classement	9
19. Points	9
20. Attribution des titres	10
21. Règlement	11
22. Frais d'inscription	11
23. Récompenses	11
24. Restauration	11
25. Forfaits	12
26. Transmission des résultats	12
27. Communication	13
28. Litiges	13
29. Membres de la Commission Jeunes	13
30. Conclusion	13

1- OBJECTIFS

Les Tournois Départementaux Jeunes ont pour objectifs de permettre à tous les jeunes joueurs des Côtes d'Armor d'avoir accès à plusieurs compétitions encadrées et structurées durant la saison afin d'établir un classement départemental qui servira de base à la sélection pour les compétitions régionales et également de permettre l'attribution des titres de Champions.

2-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat Départemental "JEUNES" est ouvert aux jeunes titulaires d'une licence FFbAd compétition pour la saison en cours. Cette licence peut être délivrée au sein d'un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton.

Si un jeune est sélectionné en TRJ, TIJ ou TNJ et qu'il refuse d'y participer, il aura interdiction de participer à d'autres compétitions le jour même. En cas de non-respect de ce règlement, le joueur se verra interdire de toute compétition pendant 2 mois et devra s'acquitter d'une amende de 15 euros.

3-LICENCES

Pour participer à un tournoi, tout joueur sera tenu de présenter sa licence en règle à la date de la compétition.

Tout joueur, ne pouvant présenter de licence lors d'un contrôle à un tournoi, devra faire une déclaration sur l'honneur signée par le président ou un membre représentatif du club afin de justifier son appartenance à celui-ci.

4-CATEGORIES D'AGE

Juniors : joueurs nés en 1995-1996

Cadets : joueurs nés en 1997-1998

Minimes : joueurs nés en 1999-2000

Benjamins : joueurs nés en 2001-2002

Poussins : joueurs nés en 2003 – 2004

Minibad : joueurs nés après 2004 Surclassement obligatoire pour jouer en poussin

5-SURCLASSEMENT

Seuls sont autorisés à participer en catégorie supérieure les joueurs ayant obtenu leur surclassement réglementaire validé par la Ligue de Bretagne de Badminton.

6-CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel du Championnat Départemental est établi pour la saison suivante lors de l'Assemblée Générale clôturant la fin de chaque saison sportive. Chaque club peut, à tout moment de l'année, entreprendre d'organiser une compétition.

7-DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

Un club désirant organiser un tournoi doit en informer, au moins deux mois avant, le Comité Départemental de Badminton afin que celui-ci juge si ce tournoi respecte les critères de l'article 10.

Cette demande devra être accompagnée du règlement intérieur du tournoi.

Si les conditions sont réunies, le codep donne alors son aval et nomme un juge-arbitre pour ce tournoi.

Le club procède alors à la demande d'autorisation du tournoi sur Poona.

Les tournois ne seront sûrs qu'une fois autorisé sur Poona avec le n° d'autorisation.

8-INVITATIONS

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur, le nom de la compétition, le numéro d'autorisation, la date, les lieux, les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, les coordonnées d'un ou de plusieurs responsables à contacter avant la compétition et un plan d'accès à la ou aux salles.

Les invitations sont à envoyer 4 semaines minimum avant la date de la compétition, à tous les clubs du département.

Il est possible d'inviter les clubs de la Ligue de Bretagne à participer aux tournois départementaux.

9-HORAIRES

Début d'un tournoi : au plus tôt 9H00. Convocation 8h 30 maxi

Fin d'un tournoi : au plus tard 18H00

Les tournois peuvent être organisés le samedi ou le dimanche

10-TERRAINS

moins de 80 joueurs : 5 terrains (minimum), tournoi avec 2 catégories + les poussins.

de 80 à 110 joueurs : 7 terrains (minimum), tournoi avec 2 catégories + les poussins.

plus de 110 joueurs : 8 terrains (minimum), tournoi toutes catégories.

Le tournoi ne sera pas autorisé si le nombre de terrains est insuffisant, ceci afin de limiter les refus d'inscriptions.

Il est possible, éventuellement, d'utiliser une autre salle, en fonction du nombre de joueurs prévus. Si plusieurs salles sont prévues, elles ne seront pas distantes de plus de 20 minutes l'une de l'autre.

11-VOLANTS

Les matchs se disputent avec des volants plastique de type YONEX MAVIS 300 ou équivalents (MAVIS 370, MAVIS 2000 ETC....) à la charge du club organisateur. Le type et la marque des volants utilisés pour chaque compétition devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi.

Il est possible de jouer avec des volants en plumes à condition que les 2 joueurs soient classés et d'accords. Dans cette situation, les volants resteront à leur charge.

Les poussins jouent exclusivement en plastique.

12-TENUE

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes :

- les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits ;
- les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé que dans des cas particuliers : à la demande motivée (certificat médical par exemple) du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire

13- CATEGORIES (TDJ Simples)

Pour équilibrer le niveau de jeu, chaque catégorie a été séparée en deux : ESPOIR et ELITE.

Ces deux niveaux permettront la constitution de deux tableaux distincts.

Les tableaux Elite et Espoir seront organisés en fonction du nombre de joueurs inscrits dans la catégorie selon le tableau suivant.

Nombre de joueurs inscrits	TABLEAU ELITE	TABLEAU ESPOIR	Nombre de joueurs inscrits	TABLEAU ELITE	TABLEAU ESPOIR
1 ou 2	Pas de tableau		25	12	13
3 à 7	Tableaux fusionnés		26	13	13
8	4	4	27	13	14
9	4	5	28	14	14
10	5	5	29	14	15
11	5	6	30	15	15
12	6	6	31	15	16
13	6	7	32	16	16
14	7	7	33	16	17
15	7	8	34	16	Le reste des joueurs
16	8	8			
17	8	9			
18	9	9			
19	9	10			
20	10	10			
21	10	11			
22	11	11			
23	11	12			
24	12	12			

Exemple : pour un effectif de 11 joueurs inscrits dans une catégorie, nous aurons en suivant le tableau ci-dessus 5 joueurs sélectionnés en élite et 6 joueurs sélectionnés en espoir. Pour sélectionner les joueurs élite, il suffit de prendre les 5 meilleurs au CNPP.

Si un joueur est sélectionné pour jouer en élite, il est obligé de jouer dans ce tableau.

Pour les joueurs, venus de départements ou de ligues extérieures, leur moyenne au dernier TOP 100 du CNPP doit être équivalente ou supérieure par rapport aux autres joueurs du tableau élite pour pouvoir être dans ce même tableau. La même règle est appliquée pour les joueurs évoluant dans une catégorie d'âge supérieure à la leur.

Les joueurs du département voulant évoluer dans une catégorie supérieure ont le choix de faire le tableau élite ou espoir.

Un tableau Elite ou un tableau Espoir doit comporter au moins 4 joueurs, sinon les deux tableaux seront fusionnés.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 8, les tableaux Elite et Espoir seront donc alors automatiquement fusionnés.

Concernant la réalisation de l'échéancier, le club organisateur veillera à ce que le tournoi commence par le tableau Espoir masculin, puis par le tableau Elite masculin suivi des tableaux féminins. En outre, il convoquera les joueuses une heure avant l'heure de lancement du 1^{er} match féminin.

De même, dans le cas d'une poule unique, il veillera à faire jouer en priorité ces joueurs afin de leur permettre de finir le tournoi sans trop attendre ou les convoquer plus tard afin de réduire leur temps de présence sur le tournoi.

14-POULES

Pour la composition des poules il sera tenu compte du classement CNPP, afin d'avoir des têtes de série :

- pour un tableau de 15 joueurs et moins : 2 têtes de série
- pour un tableau de 16 à 31 joueurs : 4 têtes de série
- pour un tableau de 32 à 63 joueurs : 8 têtes de série
- pour un tableau de 64 et plus : 16 têtes de série

Dans tous les cas, dans un souci de gain de temps, les poules de 3 seront privilégiées .

15-GESTION D'UN TOURNOI SUR BAD+

Les têtes de série seront déterminées à la moyenne sur la base du Classement National Par points (CNPP). Les têtes de poules suivantes seront désignées de la même façon. Il est obligatoire de faire 2 sortants par poule.

16-MATCHS

Tous les matchs se disputent en **2 sets gagnants de 21 points**.
Le nombre maximum de matchs pour un joueur est de 8 matchs sur une journée.

17-ARBITRAGE

Sauf demande particulière, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage

18-CLASSEMENT

- Le classement départemental jeunes est issu de l'ensemble des résultats obtenus lors des différents TDJ de la saison. Les points attribués à chaque manche sont fonctions du tableau dans lequel le licencié a joué et du niveau qu'il y a atteint.
- **nota** : les tournois flash ne sont pas pris en compte pour ce classement.

19-POINTS

ELITE

	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet
vainqueur	15	94	586	3662
finaliste	10	63	391	2441
1/2	8	47	293	1831
1/4	5	31	195	1221
3è	3	16	98	610
4è	1	0	0	0

ESPOIR

	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet
vainqueur	6	38	234	1465
finaliste	4	25	156	977
1/2	3	19	117	732
1/4	2	13	78	488
1/8	1	6	39	244

Dans une poule unique de 4 ou 5 joueurs, les points seront attribués comme suit :

- 1er = vainqueur
- 2ème = finaliste
- 3ème = demi-finaliste
- 4ème = quart de finaliste
- 5ème = 3^{ème} en élite ou 1/8è en espoir

20- ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPIONS DES COTES D'ARMOR

Ces titres seront décernés lors l'assemblée générale du Comité Départemental en fin de saison sportive.

20.1 EN SIMPLE

Deux titres dans chaque catégorie seront décernés aux 2 premiers du classement final de la saison : champion et vice-champion des Côtes d'Armor.

On attribue ces titres dans la catégorie du joueur, au prorata des tournois effectués tout au long de la saison (classement départemental différent de Poona).

20.2 EN DOUBLE

Un titre de champion et vice-champion des Côtes d'Armor seront décernés en double hommes, double dames et double mixte, si et seulement si, au moins trois tournois sont organisés dans cette discipline sur la saison.

Les titres sont attribués pour une paire.

Les résultats de chaque paire ne seront pris en compte pour le classement, que lorsque ces paires auront disputé ensemble au moins deux tournois.

20.3 Joueurs Surclasses

A la fin de la saison, un joueur n'apparaîtra dans le classement que d'une seule catégorie

20.3.1 EN SIMPLE

Si un joueur a effectué tous ses tournois dans une seule catégorie d'âge, il sera classé dans cette catégorie.

Sinon, dans les cas d'un joueur jouant avec un surclassement et évoluant dans deux catégories, il sera classé dans la catégorie d'âge supérieure dès lors qu'il aura participé à, au moins, trois tournois dans cette catégorie.

20.3.2 EN DOUBLE

Si un joueur a effectué tous ses tournois dans une seule catégorie d'âge, il sera classé dans cette catégorie.

Sinon, dans les cas d'un joueur jouant avec un surclassement et évoluant dans deux catégories, il sera classé dans la catégorie d'âge supérieure dès lors qu'il aura participé à, au moins, trois tournois dans cette catégorie.

La paire que ce joueur avait formée dans la catégorie inférieure ne figurera alors plus dans le classement de cette catégorie.

20.4-Gestion Des Egalites

En cas d'égalité entre 2 joueurs (ou paire), leur classement est déterminé par le résultat des confrontations directes.

Si l'égalité persiste, les joueurs (ou paires) sont départagés au bénéfice de l'âge (l'avantage étant accordé au plus jeune).

21-REGLEMENT

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement. Le ou les responsable du tournoi veillent au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et le l'éthique sportive.

22-FRAIS D'INSCRIPTIONS

Les frais d'inscriptions sont de 5.50 euros par joueur pour un tournoi de simples avec un reversement de 1€ au Comité Départemental excepté pour les joueurs du club organisateur.

Pour les tournois doubles, les frais d'inscriptions sont de 5.50€ par joueur pour un tableau avec un reversement de 1€ au Comité Départemental et de 10€ par joueur pour deux tableaux avec un reversement de 1.5€ au Comité Départemental excepté pour les joueurs du club organisateur.

23-RECOMPENSES

Le club organisateur se doit de récompenser au minimum les finalistes par une coupe ou un trophée.

24-RESTAURATION

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs et le public, une restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes restent entièrement acquises au club organisateur.

25-FORFAITS

Il est important de sensibiliser les jeunes, les parents et les responsables jeunes sur les désagréments occasionnés par les forfaits non signalés qui pénalisent fortement l'organisation des tournois et sont aussi très désagréables pour les autres joueurs.

En conséquence :

- Tout joueur, sachant à l'avance son indisponibilité pour le tournoi, doit téléphoner au club organisateur jusqu'à midi la veille du tournoi

- Au delà de cette limite, tout joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, doit adresser un certificat médical ou un justificatif écrit dans les 5 jours suivants le tournoi au Comité Départemental de Badminton des Côtes d'Armor.

- Tout forfait non justifié sera pénalisé d'une amende de 10 euros au club au nom du joueur

En outre, le joueur forfait pourra être suspendu suivant la décision de la commission jeune.

Tant que cette amende ne sera pas réglée, le joueur ne sera plus autorisé à participer à aucune autre compétition.

26-TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issu de chaque tournoi, le club organisateur doit impérativement transmettre les résultats dès le soir même en envoyant le fichier BAD+ du tournoi par mail au Comité.

Adresse postale : Comité Départemental de Badminton
Maison départementale des sports
18, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

Téléphone : 02 96 76 25 10

Mail : codepbad22@gmail.com

27-COMMUNICATION

Pour faire paraître vos résultats dans la presse il faut les transmettre au secrétariat de la Ligue de Bretagne avant 11h00 le lundi matin.

par email : ligue@bretagnebadminton.com.

ou par fax au : 02 99 26 36 96

28-LITIGES

Toute contestation ou litige non prévu par le présent règlement sera traité et réglé par la commission litige du comité.

29-MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNES

CLEMENT Jean-Marie	06.78.66.20.52	jeanmarie.clement022@orange.fr
HAMET Catherine	06.03.75.09.33	hamet.catherine@neuf.fr
VANLANDE Michel	06.49.55.60.89	g2mnop@free.fr

30-CONCLUSIONS

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur. Toute réclamation sera à faire auprès de la commission jeunes.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission interclubs jeunes des Côtes d'Armor aux membres du conseil d'administration du Codep 22 qui l'a avalisé le **17 septembre 2013**